



ARTICLE 4-3

Tout adhérent ayant consommé des substances pouvant dégrader ses capacités physiques, psychotechniques, psychiques et psychologique (alcool, drogues, médicaments...) se verra refuser l'accès à la prestation, sans réclamation ni remboursement possible.

ARTICLE 4-4

Tout adhérent est tenu de respecter les règles de sécurité en vigueur qui sont affichées sur les aérodromes, para clubs, pratiquées au sein des structures qui nous accueillent, présentées dans le règlement intérieur de l'association A - CENTER, ou pratiquées par les aéronefs que nous utilisons. Dans le cas contraire, l'adhérent contrevenant sera exclu de la prestation qui sera considérée réalisée et son paiement intégral sera exigé, sans aucune réclamation possible.

ARTICLE 4-5

Toute réclamation d'un adhérent visant la commande d'une prestation non réalisable par l'association A - CENTER, sera considérée comme non fondée. L'association A - CENTER s'engage à prévenir par courrier électronique ou par téléphone tout adhérent qui aurait passé commande d'une prestation irréalisable.

ARTICLE 4-6

Toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de l'association AIRBORNE CENTER (106 Boulevard Clemenceau - 59510 Hem) dans un délai maximum de sept (7) jours après réalisation de la prestation concernée. La réclamation devra être motivée et étayée d'éléments de preuve tangibles et vérifiables. Passé ce délai et sans motivation, la réclamation sera considérée comme caduque et classée sans suite.

ARTICLE 4-7

Chaque partie pourra engager toute procédure utile, compétence expresse étant attribuée aux juridictions de la ville de Hem.

La présente convention de prestations de l'association A -CENTER comprend un total de 08 pages et 38 articles numérotés de 1-0 à 4-7

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

Le texte suivant est à reproduire ci-dessous et à la main, sans modifications ni ratures, en précisant vos nom et prénom :

« Après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations précisant la nature et l'étendue des obligations que je contracte avec l'association A -CENTER, je soussigné *nom + prénom*, déclare :

- **Avoir reçu, lu et compris les statuts de l'association A -CENTER, et en accepter sans conditions l'intégralité des articles**
- **Avoir reçu, lu et compris le règlement intérieur de l'association A -CENTER, et en accepter sans conditions l'intégralité des articles.**
- **Avoir lu et compris la présente convention de prestations, et en accepter sans conditions l'intégralité des articles. »**



Après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations précisant la nature et l'étendue des obligations que je contracte avec l'association A-Center, je soussigné GUILIARD Clément, déclare :

* Avoir reçu, lu et compris les statuts de l'association A-Center, et en accepter sans conditions l'intégralité des articles.

* Avoir reçu, lu et compris le règlement intérieur de l'association A-Center, et en accepter sans conditions l'intégralité des articles.

* Avoir lu et compris la présente convention de prestations, et en accepter sans conditions l'intégralité des articles.

Fait à RENNES , Le 11/09/2024

Signature de l'adhérent précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

lu et approuvé

Pour l'association AIRBORNE CENTER, le Président, Jean-François BODET

Jean François BODET